

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2025

202506D959

**Date de convocation :**

11.06.2025

**Date d'affichage :**

04.07.2025

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 18  
Présents : 9  
Absent : 4  
Absents excusés : 5  
Votants : 13  
Procuration : 5

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217202431-20250626-2025-06-D959-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2025

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle de la mairie, sous la Présidence de Monsieur Xavier GAYAT, Maire.

**Etaient présents** : MM. Xavier GAYAT, Patrice BOUTTIER, M<sup>me</sup> Maryvonne RENAUDIN, Jérôme ESNAULT, M<sup>me</sup> Carole LEGROS, MM. Guillaume GASNIER, Gilles LESÈVE, Loïc THÉRIAU (arrivée 20h30), M<sup>me</sup> Martine DODIER (arrivée 20h30).

**Absents** : M. Dominique CHARPENTIER, M<sup>mes</sup> Nadège CHARRIER, Sauvane DECIRON, Aurélie PIRON.

**Absents excusés** : M<sup>mes</sup> Dorothée GAUTHIER et Eliane KNOPS qui donnent procuration à M. Patrice BOUTTIER, M<sup>me</sup> Blandine LALLIER qui donnent procuration à M. Loïc THÉRIAU, M<sup>me</sup> Sylvie LENÈGRE et M. Dominique FILLEUL qui donnent procuration à M. Xavier GAYAT

M<sup>me</sup> Carole LEGROS a été élu secrétaire de séance.

Assistait également à la réunion, M<sup>me</sup> Jessica TOUCHARD, Agent administratif 2<sup>ème</sup> classe principal.

\*\*\*\*\*

**OBJET : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'AMÉNAGEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE ET INTERCOMMUNALE PROGRAMME 2026 A 2028 :**

Comme chaque année, les communes engagent des travaux d'entretien pour assurer la pérennité du patrimoine communal routier.

Suite à la prise de compétence voirie au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et au groupement de commande qui prend fin au 31 décembre 2025, il est proposé, afin d'optimiser l'achat public des travaux d'entretien de voirie, de mettre en place un nouveau groupement de commande en application des dispositions prévues aux articles L2113-6 à 8 du Code de la Commande Publique.

La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par une convention.

Le Conseil Municipal,

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** les articles L 2113-6 à L 2113-8 de la Code de la Commande Publique,

**Vu** le projet de convention constituant le groupement de commande pour les travaux d'entretien et d'aménagement de la voirie communale et intercommunale - Programme 2026-2028.

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** d'adhérer au groupement de commande pour les travaux d'entretien et d'aménagement de la voirie communale et intercommunale-Programme 2026-2028,

**APPROUVE** le projet de convention constituant le groupement de commande pour les travaux d'entretien et d'aménagement de la voirie communale et intercommunale-Programme 2026-2028,

**AUTORISE** le Maire à signer la convention,

**DÉSIGNE** la Communauté de Communes Sud Sarthe, représentée par son Président, en qualité de coordonnateur du groupement de commande,

**DÉSIGNE** parmi ses membres M. Patrice BOUTTIER, membre titulaire et M. Xavier GAYAT, membre suppléant de la commission de travail du groupement,

**DÉCIDE** de fixer les montants de travaux à réaliser chaque année comme suit :

Montant minimum H.T. : 30 000,00 €

Montant maximum H.T. : 60 000,00 €

**DONNE POUVOIR** au Maire pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Suivent les signatures,

Pour copie conforme, les jour, mois et an susdits./.

A Pontvallain, le Maire, Xavier GAYAT.

